
PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

INTER-FONDS

(FEDER/FSE/FEADER) POITOU-CHARENTES

2014-2020

Sommaire

Préambule	3
1. Un nouveau contexte : l'approche par les résultats	4
1.1 Les outils de suivi	4
a) Les indicateurs	4
b) Le dispositif de suivi et d'alerte	5
c) Rapport de Mise en Œuvre (RAMO)	6
1.2 Les évaluations	6
a) Les évaluations de mise en oeuvre	6
b) Les évaluations d'impact.....	7
1.3 La programmation	7
2 Objet et finalités du Plan d'évaluation.....	8
3 Gouvernance	9
3.1 Animation du système d'évaluation	9
3.2 Le comité de suivi inter-fonds.....	9
3.3 Comité d'animation des fonds européens.....	10
3.4 Comité technique	10
3.5 Evalueurs	10
3.6 Les bénéficiaires	11
3.7 Les partenaires.....	11
4 Moyens.....	11
4.1 Humains.....	11
4.2 Financiers.....	12
5 Calendrier et Contenu.....	12
5.1 Tableau indicatif des travaux relatifs au suivi et à l'évaluation 2014-2018.....	14
5.2 Tableau indicatif des travaux relatifs au suivi et à l'évaluation 2019-2023.....	15
6 communication	22
7 Qualité des données et des évaluations	23
7.1 Données.....	23
7.2 Evaluations.....	23

Préambule

Dans un contexte budgétaire tendu et la nécessité croissante d'expliquer et de justifier le bien fondé de mesures prises, les pouvoirs publics doivent de plus en plus s'interroger sur le bien-fondé de leurs politiques. La période de programmation 2014-2020 affiche un tournant radical en s'orientant vers une recherche de la performance et de l'efficacité des fonds structurels et d'investissements européens. Les programmes se sont construits autour d'une logique d'intervention, qui a identifié dans un premier temps les défis et besoins de la région avant de formaliser les changements attendus grâce à l'intervention des fonds.

Afin de mesurer ces changements, des indicateurs et des cibles appropriées sont des éléments clés du système basé sur la performance. L'importance accordée aux résultats se manifeste dans diverses procédures mises en place par les règlements européens.

Ainsi, des indicateurs de réalisation et de résultat ont été élaborés pour chaque objectif spécifique et un cadre de performance a été mis en place, les autorités de gestion des programmes européens devront justifier de l'atteinte de cibles illustrant l'avancement des réalisations de leur programme à travers le cadre de performance.

Chaque programme comporte un cadre de performance. Le cadre comprend, pour chaque priorité, un indicateur financier et un ou des indicateurs de réalisation avec, pour chacun d'eux, des valeurs intermédiaires au 31 décembre 2018 et des valeurs cibles au 31 décembre 2023. L'atteinte de la valeur intermédiaire en 2018 déclenchera la libération de la réserve de performante qui représente 6 % de l'enveloppe des fonds européens sur la période 2014-2020.

Ces nouvelles exigences entraînent la nécessité pour les autorités de gestion de mettre en place un suivi régulier des réalisations et la mise en place de dispositifs d'alerte. L'évaluation qui « a pour objet de rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés »¹ trouve également ici toute son application.

Dans le cadre du travail sur l'élaboration du Programme Opérationnel (PO) FEDER-FSE et du Programme de Développement Rural (PDR), une évaluation ex-ante² de chaque programme a été réalisée avec pour objectifs notamment de s'assurer :

- de la contribution de la programmation à la stratégie de l'Union,
- de la cohérence interne du programme,
- de la pertinence et de la clarté des indicateurs proposés pour le programme.

Deux évaluations environnementales stratégiques ont également été menées pour le Programme de Développement Rural FEADER 2014-2020 et pour le Programme Opérationnel FEDER-FSE, de même que la réalisation d'un diagnostic sur l'innovation en région qui a permis de définir les bases de la stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente (S3).

¹ Définition présente dans Décret n°90-82 du 22 janvier 1990 relatif à l'évaluation des politiques publiques (abrogé)

² Article 55 règlement 1303/2013

Pendant la période de programmation, l'autorité de gestion doit établir un plan d'évaluation. Selon le document d'orientation de la Commission européenne³, le plan d'évaluation doit avoir pour principales fonctions :

- d'améliorer la qualité des évaluations à travers une planification,
- de permettre une gestion de programmes et des décisions politiques basées sur les conclusions des évaluations,
- de fournir un cadre pour planifier les évaluations d'impact,
- de veiller à ce que les évaluations fournissent les données nécessaires aux rapports de mise en œuvre et aux rapports d'avancement.

S'agissant du périmètre du plan d'évaluation, la Région, en tant qu'autorité de gestion des programmes FEDER-FSE et FEADER, a décidé d'avoir une approche inter-fonds commune à ces différents fonds. C'est pourquoi, les principes du plan d'évaluation détaillé ci-après s'appliqueront aux différents programmes tout en respectant les spécificités de chacun d'entre eux.

N:B : Le Plan de suivi et d'évaluation présenté s'appuie sur une organisation et des orientations qui pourront être modifiées durant la période de programmation du fait du regroupement de la Région Poitou-Charentes avec les Régions Aquitaine et Limousin au sein de la grande Région à compter du 1^{er} janvier 2016.

1 Un nouveau contexte : l'approche par les résultats

En mettant l'accent sur la recherche de l'efficacité de la programmation, les règlements de la génération 2014-2020 ont engagé une révolution des pratiques amorcée timidement à partir de 2007-2013. En effet, malgré la place importante qu'occupait l'évaluation dans la mise en œuvre des programmes, les autorités de gestion devaient principalement se consacrer à l'avancement financier des programmes et moins à la question des résultats. Pour cette période, l'arsenal législatif est opérationnel afin d'engager un véritable pilotage par les résultats.

Partant de ce constat, afin de prouver la valeur ajoutée des fonds européens, le suivi grâce à des indicateurs fiables et pertinents, est indissociable du processus d'évaluation. Ces deux notions doivent s'alimenter l'un l'autre.

1.1 Les outils de suivi

a) Les indicateurs

Les indicateurs constituent l'outil principal de suivi des programmes européens cofinancés par les FESI. Deux types d'indicateurs ont été mis en place pour chaque Priorité d'Investissement (PI) du programme :

- Les indicateurs de réalisation qui permettent de mesurer les effets directs des actions,
- Les indicateurs de résultat qui mesurent les effets immédiats d'une intervention et les avantages générés par l'action pour les publics cibles.

³ Document d'orientation sur le plan d'évaluation FEDER-FSE, avril 2014

Pour le PO FEDER-FSE, on dénombre ainsi :

- **33** indicateurs de réalisation (**24** communs, **9** spécifiques) dont **8** inscrits au cadre de performance ;
- **19** indicateurs de résultat s'appuyant sur des données nationales ou régionales.

La détermination de ces indicateurs a été soumise à l'analyse nationale sur la fixation des cibles commanditée par le CGET.

Pour le PDR FEADER, on dénombre :

- 99 indicateurs de contexte, 45 communs et 44 spécifiques,
- 83 indicateurs de réalisation,
- 17 indicateurs cibles

Le cadre de performance du FEADER comprend 10 indicateurs de réalisation et 5 indicateurs financiers.

Des indicateurs financiers ont également été établis, pour chaque axe concernant le PO FEDER-FSE, avec une valeur cible à atteindre en 2018.

b) Le dispositif de suivi et d'alerte

L'ensemble des indicateurs des programmes fera l'objet d'un suivi périodique intégrant un dispositif d'alerte sur la base des données financières, de réalisation et de résultat afin de vérifier l'avancée des programmes. Le cadre de performance fera l'objet d'un suivi spécifique.

Outils de gestion et de pilotage indispensables, différents tableaux de bord seront utilisés à destination des services instructeurs, des partenaires, des élus et de la hiérarchie :

- Des tableaux de bord financiers permettant de visualiser le flux de dossiers, les montants programmés et certifiés en vue notamment du dégagement d'office,
- Des tableaux de bord sur les réalisations avec un focus sur le cadre de performance,
- Des tableaux de bord inter-fonds faisant la synthèse des interventions des programmes selon les objectifs thématiques.

Ces tableaux permettront de suivre la mise en œuvre des politiques et les évolutions des indicateurs. Dans un souci de sécurité et de réactivité, des liens avec le système d'information seront configurés lors de la construction des tableaux afin de permettre une mise à jour simplifiée et une possibilité d'actualisation permanente. Les tableaux seront régulièrement présentés à l'instance de sélection et au comité de suivi.

Pour faciliter une lecture simple et une vision globale de la situation, des graphiques seront adjoints aux tableaux et permettront de situer la programmation selon les objectifs contenus dans le PO mais aussi par rapport à des objectifs qualitatifs de mise en œuvre (cf annexe 1 projet de tableaux de bord sur indicateurs financiers et indicateurs de réalisation).

Les indicateurs serviront de base de données pour la réalisation d'évaluations. Un système d'alerte lié à ces indicateurs permettra de lancer des évaluations de mise en œuvre pour analyser le dysfonctionnement :

- en cas de retard dans la mise en œuvre financière,
- en cas de résultats insuffisants par rapport aux cibles fixées.

Enfin, le pilotage de la performance des programmes est assuré par un chargé de mission dédié au sein du service Coordination et Animation des Programmes Européens de la Régie des Fonds européens, qui assume pour le compte de la Région les missions relatives à l'autorité de gestion.

c) Rapport de Mise en Œuvre (RAMO)

Ce rapport présenté chaque année, à partir de 2016, est relatif aux réalisations de l'exercice précédent. L'autorité de gestion souhaite s'appuyer sur cet exercice obligatoire afin de valoriser les résultats constatés année après année. Conformément à l'article 50 du Règlement (CE) 1303/2013, le RAMO contient des informations sur :

- la réalisation du programme et de ses priorités au regard des données financières,
- les indicateurs communs,
- les indicateurs spécifiques,
- les valeurs cibles quantifiées,
- l'évolution des indicateurs de résultats, le cas échéant,
- les valeurs intermédiaires du cadre de performance (à compter de 2017).

Ce rapport permet à l'ensemble des partenaires d'avoir une vision précise de la réalisation du programme, des difficultés rencontrées. Il intègre également le résultat des évaluations. Il est soumis chaque année à l'examen du Comité de suivi.

1.2 Les évaluations

L'article 56 prévoit que des évaluations de « *chaque programme soient effectuées, y compris des évaluations visant à évaluer l'efficacité, l'efficience et l'impact, sur la base du plan d'évaluation et que chacune de ces évaluations fasse l'objet d'un suivi correct, conformément aux règles spécifique de chaque fonds. Une évaluation porte, au moins une fois pendant la période de programmation, sur la manière dont le soutien par les fonds ESI a contribué à la réalisation des objectifs pour chaque priorité.* ».

En outre, l'autorité de gestion pourra procéder si elle le juge utile à une évaluation à mi-parcours.

La période de programmation débutant en 2014, les premières évaluations axées vers l'analyse des résultats et l'impact ne pourront être menées qu'à compter d'un temps significatif de mise en œuvre.

Deux grandes catégories d'évaluations seront privilégiées, les évaluations de mise en œuvre (A) et les évaluations d'impact (B).

a) Les évaluations de mise en œuvre

Dans un premier temps, des évaluations qui portent sur la mise en œuvre d'un programme seront privilégiées pour s'assurer du bon déroulement d'un programme. On s'interrogera par exemple sur la connaissance du programme par les bénéficiaires potentiels, si le processus de dépôt et les critères de sélection sont clairs, simples et pertinents. De même, des évaluations pourront être conduites en l'absence de résultat significatif dans les premières années d'exécution du programme.

Ces évaluations se dérouleront sur un temps très court pour ces besoins ponctuels lors de la première partie de la programmation.

Elles seront proposées par le comité de pilotage des évaluations, le comité de suivi en sera informé.

b) Les évaluations d'impact

A compter de 2017-2018, les premières évaluations d'impact seront programmées. L'évaluation d'impact vise à étudier les changements causés par une intervention. Il s'agira :

- ✓ d'apprécier l'efficacité du dispositif eu égard aux objectifs assignés,
- ✓ de rechercher si les moyens mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique,
- ✓ de déterminer dans quelle mesure les évolutions sont imputables à l'intervention,
- ✓ de s'interroger sur les interactions avec d'autres fonds ou d'autres politiques contractuelles et sur la prise en compte des objectifs transversaux⁴ et des priorités de la Commission,
- ✓ le cas échéant de s'interroger sur la pérennisation des effets produits,

L'autorité de gestion s'appuiera sur les deux grandes catégories d'évaluations d'impact recommandées par la Commission dans les guidances en les faisant intervenir de façon complémentaire :

- ❖ Les évaluations d'impact basées sur la théorie, qui suivent chaque étape de la logique d'intervention afin de détecter les mécanismes de changement, et répondent à la question *«cela fonctionne-t-il et pourquoi ? »*
- ❖ Les évaluations d'impact contrefactuelles, qui utilisent des groupes de contrôle ou de référence, et permettent de répondre aux questions *«dans quelle mesure le changement est-il causé par l'intervention»* ? Ce type d'évaluation nécessite une préparation importante notamment en terme de données, l'élément central étant la détermination d'un groupe de contrôle.

Les évaluations feront l'objet d'un suivi et pourront inclure des recommandations. Le cas échéant, elles pourront conduire à une adaptation de la mise en œuvre d'un programme voire à son évolution. Le Comité d'animation aura connaissance de toutes les évaluations et des recommandations, si nécessaire, il proposera un plan d'action au Comité de suivi. Enfin, l'autorité de gestion intégrera également les conclusions des évaluations menées sur la période 2007-2013.

1.3 La programmation

Dans les périodes précédentes, les évaluations avaient tendance à se concentrer sur la mise en œuvre des actions plutôt que sur leurs impacts. Pour 2014-2020, il est demandé aux autorités de

⁴ Egalité des chances et non-discrimination, égalité homme femme, développement durable, article 7et 8 règlement 1303/2013

gestion d'évaluer les effets des programmes européens, pour vérifier notamment de l'adéquation des actions réalisées aux objectifs recherchés.

L'élaboration et l'adoption d'un plan d'évaluation répond à plusieurs objectifs visant l'amélioration de l'efficacité. En effet, il convient de s'interroger si les données nécessaires sont disponibles, dès le début de la programmation. L'établissement d'un calendrier, la définition des moyens -budget, ressources, formation- mises en œuvre participent également à cet objectif d'efficacité en s'assurant que l'autorité de gestion remplit bien les conditions pour réaliser les évaluations. Par ailleurs, si plusieurs PO ont inscrit dans leur plan, une évaluation sur le même axe prioritaire et avec des objectifs similaires une mutualisation des moyens pourra alors être proposée.

Le plan est présenté au comité de suivi, il couvre l'ensemble des programmes des fonds européens : PO FEDER-FSE et PDR 2014-2020. Pour le FEADER, le plan d'évaluation fait l'objet d'une section spécifique du programme de développement rural (cf. annexe XX) adopté le 17 septembre 2015. La cohérence entre les programmes et avec les autres programmations comme les POI Loire et le CPER pourra également être abordée.

De nouveaux besoins d'évaluation pouvant émerger en cours de programmation, les thèmes, contenus et méthodologie des évaluations sont indicatifs au-delà d'une période de trois ans. La liste sera donc présentée régulièrement au comité de suivi pour une actualisation.

2 Objet et finalités du Plan d'évaluation

L'élaboration d'un plan d'évaluation doit permettre d'améliorer la qualité des évaluations, en planifiant et identifiant les données nécessaires pour leur réalisation, en identifiant les ressources appropriées pour leur financement et leur gestion. Le plan d'évaluation doit inclure les éléments suivants :

- ✓ une liste indicative des évaluations à réaliser, leur objet et leur justification ;
- ✓ les méthodes à utiliser pour les différentes évaluations et leurs exigences en matière de données ;
- ✓ des dispositions indiquant si les données requises pour des évaluations seront disponibles ou devront être collectées ;
- ✓ un calendrier ;
- ✓ les ressources humaines impliquées et éventuellement un programme de formation ;
- ✓ un budget indicatif pour la mise en œuvre du plan ;

Les objectifs du plan d'évaluation peuvent être résumés ainsi :

- Permettre à l'autorité de gestion de suivre régulièrement et efficacement la mise en œuvre des programmes tout au long de la période 2014-2020 en assurant la collecte de données, en s'assurant de la mise en cohérence des évaluations sur la durée du programme.

- Fournir des informations pour le Rapport Annuel de Mise en Œuvre,
- Permettre aux élus, bénéficiaires, citoyens de Poitou-Charentes d'avoir une information sur le suivi des programmes et son évolution,
- Faciliter la synthèse pour l'État dans le cadre de l'accord de partenariat,
- S'assurer de l'adéquation entre les financements disponibles et les évaluations prévues.

Ces évaluations s'inscrivent dans un schéma initié par l'évaluation ex-ante menée pour la mise en place du programme qui s'achèvera en 2022 par la présentation d'un rapport présentant « les résultats des évaluations effectuées pendant la période de programmation et les principaux résultats et réalisation du programme opérationnel »⁵. Ces éléments pourront éventuellement contribuer à une nouvelle évaluation ex-ante dans l'hypothèse d'une nouvelle programmation.

Des évaluations pourront être mutualisées avec d'autres autorités de gestion, notamment des différentes programmations à l'échelle de la grande Région.

3 Gouvernance

Le pilotage du système d'évaluation des programmes européens cofinancés par le FEDER, le FSE et le FEADER est placé sous la responsabilité de l'autorité de gestion et s'appuiera sur différentes instances.

3.1 Animation du système d'évaluation

La Région, en tant qu'autorité de gestion des programmes cofinancés par le FEDER, le FSE et le FEADER, assure grâce à la Régie des Fonds Européens et son service Coordination et Animation des Programmes Européens, le pilotage des travaux liées au suivi et à l'évaluation ainsi que l'association des différents acteurs.

3.2 Le comité de suivi inter-fonds

Co-présidé par la Région et l'État, il est composé de représentants des autorités régionales, locales et autres autorités publiques compétentes ; de partenaires économiques et sociaux, et d'organismes représentant la société civile ; les représentants de la Commission siègent en qualité de membres consultatifs associés. Il se réunit au moins une fois par an.

Le Comité de suivi inter-fonds est l'instance partenariale de pilotage stratégique du Programme Opérationnelle prévue par la Commission européenne, et s'assure de sa mise en œuvre. A ce titre, il a notamment connaissance de tout problème entravant la réalisation du programme opérationnel et il examine et approuve les rapports annuels et le rapport final de mise en œuvre.

Ce Comité approuve le plan d'évaluation le cas échéant, les modifications qui pourraient lui être apportées. Il est consulté sur tous les rapports avant leur envoi à la Commission européenne. Il

⁵ Article 114 Règlement 1303/2013

s'assure du bon déroulé du plan d'évaluation, du suivi des recommandations et des actions proposées.

3.3 Comité d'animation des fonds européens

Ce comité, est une émanation du Comité de suivi inter-fonds dans une composition plus restreinte (Région, État, Conseils départementaux, organismes intermédiaires FEDER-FSE, Agence de Service et de Paiement (ASP), chambres consulaires et GAL LEADER). Il se réunira environ trois fois par an et permettra un échange technique sur la mise en œuvre des fonds européens.

Ce comité prendra connaissance à chaque réunion des tableaux de bord de suivi des fonds et sera également consulté pour assurer le suivi du programme d'évaluation en donnant son avis sur le lancement des évaluations et la préparation en amont des travaux du Comité de suivi. Il fera l'objet d'un échange privilégié pour le suivi des recommandations des différentes évaluations pour lequel des outils de suivi seront établis à cet effet.

3.4 Comité technique

Des comités techniques propres à chaque évaluation engagée seront constitués par l'autorité de gestion, pilotés par la régie des Fonds et auront pour mission d'assurer le suivi opérationnel des travaux. Ils peuvent être composés des services experts, d'instructeurs, de bénéficiaires ou de personnalités qualifiées, etc.

Ils seront mis en place pour la durée de l'évaluation et consultés pour la validation du cahier des charges, le suivi et du pilotage des travaux et de la réception des livrables. Ces Comités pourront être réunis par la suite pour examiner les suites données aux recommandations issues de l'évaluation suivie.

3.5 Évaluateurs

« Les évaluations sont effectuées par des experts internes ou externes fonctionnellement indépendants des autorités responsables de la mise en œuvre des programmes » (article 54.3 Règlement 1303/2013). Les évaluateurs vont être amenés à mesurer les effets de la politique évaluée et à porter un jugement de valeur sur celle-ci (atteinte des objectifs, efficacité, efficience, cohérence, etc.). Ils contribueront ainsi à améliorer la politique évaluée en éclairant les parties prenantes sur le sens, les conditions et les conséquences des actions.

Les évaluations seront réalisées en externe, le recours aux prestataires extérieurs se fera suivant les règles applicables aux marchés publics. L'évaluation faite en externe garantit une conduite d'évaluation autonome par rapport au processus de gestion et de décision.

Le choix du prestataire se fait donc suivant une procédure d'appel à concurrence sur la base d'un cahier des charges. Ce cahier des charges sera issu d'un travail collaboratif entre le chargé de mission suivi-évaluation de la Régie des Fonds Européens, d'agents des services coopération et animation des programmes et gestion des fonds européens de la Régie des fonds européens et de représentants des services experts de la Région. Des personnalités qualifiées pourront également être associées.

3.6 Les bénéficiaires

Partenaires principaux de la politique de suivi, les bénéficiaires sont au début de la chaîne de collecte de l'information en renseignant les principales données utiles à la réalisation des évaluations. Une première information leur a été faite à l'occasion de la journée de lancement du PO FEDER-FSE 2014/2020, sur l'importance de la qualité des données saisies.

A ce titre une sensibilisation des porteurs de projets est menée sur l'importance des indicateurs. En effet, ce sont en grande partie les informations données par les bénéficiaires qui serviront de base à la détermination des indicateurs. Une information synthétique est faite dans le dossier de demande et ce point va être développé lors des différentes animations à venir avec les bénéficiaires potentiels.

Ils pourront être associés dans les différentes évaluations menées, notamment par l'intermédiaire d'ateliers de travail.

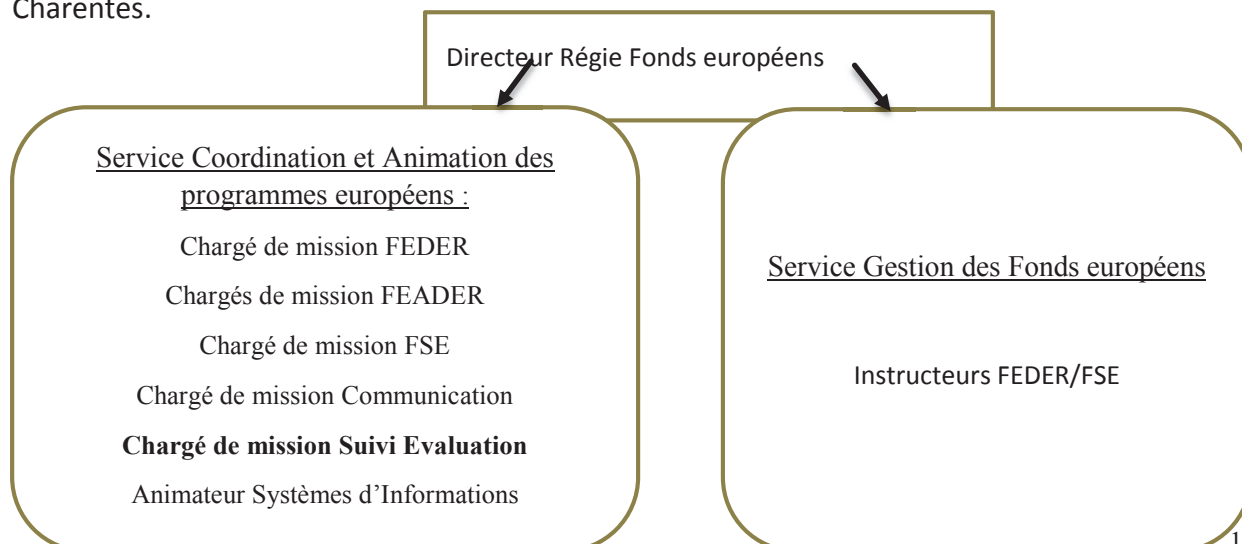
3.7 Les partenaires

Les partenaires, notamment lors des différents comités, seront associés aux diverses étapes des évaluations : définition des questionnements des évaluations, validation du cahier des charges, participation aux comités techniques, etc. Certains partenaires vont également être sollicités pour la contribution qu'ils vont apporter au dispositif de suivi telle l'Agence de Services et de Paiement (ASP) qui détient les informations essentielles pour évaluer le programme établi dans le cadre du FEADER et tous les organismes qui peuvent recueillir des données de suivi spécifiques.

4 Moyens

4.1 Humains

Pour tenir compte des nouvelles obligations en matière de suivi et d'évaluation, un poste de chargé de mission spécialement dédié à ces tâches a été créé au sein du service « Coordination et Animation des Programmes Européens » (CAPE), au sein de la Régie Fonds régional européens Poitou-Charentes.



Sa proximité avec les animateurs des différents fonds permettra de partager la culture du suivi des indicateurs et donc d'avoir une bonne réactivité des animateurs en fonction des résultats des différents tableaux de bord.

Cet agent sera chargé de mettre en place le système de suivi des différents fonds, notamment en élaborant les tableaux de bord de suivi FEDER/FSE et FEADER, de réaliser les RAMO et de mettre en place les différentes évaluations. Dans le cadre du suivi, il agira en tant qu'alerte auprès du comité d'évaluation pour les évaluations ponctuelles (cf point 1.2).

En externe, il participera à des travaux et formations en lien avec l'évaluation (stage, réunions) afin de se perfectionner dans ce domaine s'agissant d'une fonction récente dans l'organisation.

En interne, il proposera des formations à destination des agents de la régie des fonds européens (animateurs et instructeurs) ainsi qu'auprès des experts issus des autres services de la collectivité. Cette organisation permettra de partager une culture évaluative commune au sein de la Régie des fonds européens et auprès des services experts.

De plus, dans le cadre de la mutualisation des services auprès de la grande Région (Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes), un rapprochement organisationnel pourra être mis en place, les évolutions seront présentées régulièrement aux partenaires et bénéficiaires dès leurs mises en place effectives. Une information sera également mise en place sur le site <http://www.europe-en-poitou-charentes.eu/> à destination du public.

4.2 Financiers

Dans le cadre de l'assistance technique pour les fonds FEDER-FSE une enveloppe indicative de 0,93 M€ est mobilisable soit environ 10% de l'assistance technique avec une intervention prévue à hauteur de 60 % du coût total. Au titre de l'assistance technique dans le cadre du Plan de Développement Rural, une enveloppe de 400 000 € a également été inscrite correspondant à 10% de l'enveloppe soit un montant de 1,33 M€ ce qui représente un coût total planifié dans les maquettes de 2,1 M€. Afin de veiller à une bonne gestion des fonds publics, l'autorité de gestion veillera à favoriser les mutualisations d'évaluations en travaillant avec les autres autorités de gestion notamment au sein de la grande Région.

5 Calendrier et Contenu

Le plan d'évaluation doit être présenté au comité de suivi dans l'année qui suit l'adoption du programme. Le calendrier établi pour les évaluations tient compte des résultats à intégrer dans les RAMO ainsi que de l'évaluation ex-post (2024).

Les évaluations proposées dans la première partie de réalisation du programme seront plus particulièrement axées sur :

- la mise en œuvre des programmes avec le suivi des réalisations pour suivre l'efficacité du programme pour s'assurer de répondre aux critères du cadre de performance lors du point d'étape de 2018.

- la détermination des différents indicateurs devant permettre la réalisation des différentes évaluations.
- Les évaluations ou études nécessaires à la mise en place du programme (évaluation ex-ante des instruments financiers, définition indicateur).

Les évaluations d'impacts qui interrogent sur les effets constatés suite à l'intervention des programmes, se doivent d'être réalisées après un temps suffisamment long pour que l'intervention ait produits des effets.

Lors de la période précédente, des évaluations ont été menées (évaluation in itinere sur la mise en œuvre du programme, évaluation PO FEDER sur la compétitivité et l'emploi et une évaluation sur la stratégie de communication). L'autorité de gestion a pris part à la réalisation de ces évaluations et a pu en tirer des conséquences pour la programmation 2014-2020. Un travail de recensement de données, de partenariat à nouer nécessite donc d'être mené en 2016 pour préparer les évaluations d'impact.

Les évaluations programmées dans ce plan font l'objet d'un planning prévisionnel, en effet en fonction de l'avancement des programmes, des données fournies par les différents indicateurs, la programmation est susceptible d'évoluer. De même, l'orientation des évaluations peut également être amenée à être modifiée, affinée.

Ces évolutions feront l'objet d'un travail en comité d'animation avant d'être soumises au Comité de suivi pour adoption.

5.1 Tableau indicatif des travaux relatifs au suivi et à l'évaluation 2014-2018

Période	Objectifs	Problématique Actions	Modalités/ durée / coût estimé
2 nd semestre 2015	<p>Actions pour satisfaire aux conditions ex ante :</p> <p>Evaluation ex-ante des instruments financiers</p> <p>Définition de l'indicateur de résultat de l'objectif spécifique 2.c</p>	<p>Bilan des actions menées sur 2007-2013, analyse détaillée du marché, orientations stratégiques</p> <p>Réalisation de la méthodologie Questionnaire et sondage</p>	<p>Evaluateur externe retenu après appel d'offre, 85 000 €</p> <p>Externe 14 000 €</p>
2015-2017	Optimiser l'articulation des besoins de données spécifiques et suivi des programmes	Travail sur les indicateurs, mise en place système d'alerte sur l'avancement des indicateurs,	Interne, mutualisation possible notamment dans le cadre de la grande Région
2015-2018	Préparation des évaluations d'impact à venir	Identification des données et indicateurs utiles pour les études d'impact : travail sur collecte de données et partenariat à nouer.	Interne
2018	Premières évaluations sur la mise en œuvre	Identification des tensions, proposition d'évolutions pour arriver au résultat attendu,	Externe, budget en fonction des besoins

5.2 Tableau indicatif des travaux relatifs au suivi et à l'évaluation 2019-2023

Thème	Problématique	Critère d'appréciation de l'efficacité des PO FEDER/FSE et FEADER/PDR	Modalité/durée/coût estimé
Recherche, Innovation et transfert de technologie Axe 1 2 OS OT 2 / PI 1.a et 1.b	Dans quelle mesure le PO a-t-il contribué au renforcement des capacités de recherche dans les domaines d'activités stratégiques (DAS) et à la dynamisation de l'écosystème régional de l'innovation notamment en : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutenant l'acquisition d'équipements et de matériels spécifiques, ✓ Développant les lieux d'échanges entre les chercheurs et les entreprises ? 	1) Augmentation des compétences et des moyens de recherche, 2) Augmentation du nombre d'entreprises innovantes et des dépenses d'innovation des entreprises, 3) Augmentation du nombre d'entreprises coopérant avec les acteurs du transfert de technologie.	Evaluation externe Durée estimée : 3/4 mois Budget : à déterminer
Méthodologie et conditions de réalisation	Les approches méthodologiques envisagées s'appuieront sur les outils de l'évaluation basées sur la théorie. Des données seront collectées auprès des porteurs de projets lors de l'élaboration de leur dossier et à la clôture, ainsi qu'auprès d'organismes intervenant dans le secteur comme l'ARI ou les universités.		
Economie numérique Axe 2 2 OS OT 2 / PI 2.a et 2.c	Dans quelle mesure le PO a-t-il contribué à l'amélioration de l'accès au numérique notamment en : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmentant la couverture THD du territoire, notamment des zones prioritaires ✓ Développant l'offre de services en matière d'administration, de santé, d'éducation ? 	1) Augmentation du nombre de sites prioritaires reliés au THD, 2) Augmentation du nombre d'organisations utilisant des services en ligne	Evaluation externe Durée estimée : 3/4 mois Budget : à déterminer
Méthodologie et conditions de réalisation	Les approches méthodologiques envisagées s'appuieront sur les outils de l'évaluation basées sur la théorie. Des enquêtes pourront être menées auprès des utilisateurs actifs ou potentiels des services numériques.		

Thème	Problématique	Critère d'appréciation de l'efficacité des PO FEDER/FSE et FEADER/PDR	Modalité/durée/coût estimé
Développement des PME Axe 3 1OS OT 3 / PI 3.d	Dans quelle mesure le PO a-t-il contribué à l'amélioration de la compétitivité des PME régionales notamment en : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorant l'accompagnement des PME, ✓ Soutenant les investissements productifs des PME, ✓ Développant des instruments financiers à destination des PME ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Augmentation des entreprises présentes à l'international, 2) Augmentation de l'emploi dans les entreprises soutenues. 	Evaluation externe Durée estimée : 5/6 mois Budget : à déterminer
Méthodologie et conditions de réalisation	Les approches méthodologiques envisagées s'appuieront sur les outils de l'évaluation basées sur la théorie et, selon les avancées des travaux sur les données réalisés en 2016, sur l'évaluation contrefactuelle qui nécessite une préparation importante notamment par la détermination d'un groupe de contrôle. Des données seront collectées auprès des porteurs de projets. Par ailleurs, un partenariat est à l'étude auprès d'organismes intermédiaires afin de disposer d'éléments concernant le suivi des entreprises.		
Promouvoir l'excellence environnementale Axe 4 4 OS OT 4 / PI 4.a, 4.b, 4.c et 4.d	Dans quelle mesure le PO a-t-il contribué à la transition énergétique en Poitou-Charentes notamment en : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Favorisant la production et la distribution d'énergie renouvelable, ✓ Favorisant l'efficacité énergétique dans les entreprises, bâtiments publics et logements, ✓ Augmentant l'utilisation des services de mobilité propres ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Augmentation de la part d'énergie renouvelable 2) Réduction des GES 3) Augmentation des investissements en matière d'économies d'énergies 4) Augmentation des offres en matière de multi-modalités 	Evaluation externe Durée estimée : 6 mois Budget : à déterminer
Méthodologie et conditions de réalisation	Les approches méthodologiques envisagées s'appuieront sur les outils de l'évaluation basées sur la théorie. Des données seront récoltées auprès des porteurs de projets et bénéficiaires finaux notamment dans le domaine des économies d'énergie, des données		

Thème	Problématique	Critère d'appréciation de l'efficacité des PO FEDER/FSE et FEADER/PDR	Modalité/durée/coût estimé
	émanant de partenaires, notamment les études de l'Association Régionale d'évaluations Environnement et Climat, seront également exploitées.		
Ressources et patrimoine naturels Axe 5 1 OS OT 6 / PI 6.d	<p>Dans quelle mesure le PO a-t-il contribué à la sauvegarde des espèces animales et végétales et à la restauration des milieux naturels notamment en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutenant les actions de connaissance, d'information et de sensibilisation, ✓ Soutenant les actions de gestion des espèces et des territoires ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Arrêt de la prolifération des espèces végétales et animales envahissantes, 2) Augmentation des actions d'inventaires, d'expertises et de recueil de données. 	<p>Evaluation externe</p> <p>Durée estimée : 3/4 mois</p> <p>Budget : à déterminer</p>
Méthodologie et conditions de réalisation	Les approches méthodologiques envisagées s'appuieront sur les outils de l'évaluation basées sur la théorie et, selon les avancées des travaux sur les données réalisés en 2016, sur l'évaluation contrefactuelle qui nécessite une préparation importante notamment par la détermination d'un groupe de contrôle. Les principales données qui seront utilisées émaneront des bénéficiaires, données collectées au moment du dépôt de dossier et au moment du solde, et de l'observatoire de l'environnement en Poitou-Charentes.		
Création/Transmission d'activité Axe 6 1OS OT 8 / PI 8.3	<p>Dans quelle mesure le PO a-t-il contribué à l'augmentation du nombre de créateurs et de repreneurs accompagnés notamment en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Favorisant la promotion de l'esprit d'entreprendre, ✓ Favorisant la mise en place d'accompagnement individuel et/ou collectif ✓ Favorisant les démarches intégrées ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Augmentation du nombre de créations d'entreprise ou de reprises, 2) Amélioration du taux de survie des entreprises nouvellement créées ou reprises. 	<p>Evaluation externe</p> <p>Durée estimée : 3/4 mois</p> <p>Budget : à déterminer</p>

Thème	Problématique	Critère d'appréciation de l'efficacité des PO FEDER/FSE et FEADER/PDR	Modalité/durée/coût estimé
Méthodologie et conditions de réalisation	Les approches méthodologiques envisagées s'appuieront sur les outils de l'évaluation basées sur la théorie et les enquêtes menées auprès des porteurs de projets. Des données seront collectées auprès des porteurs de projets au moment du dépôt du dossier et au moment du solde.		
Développer le capital humain Axe 7 2 OS OT 10 / PI 10.3	Dans quelle mesure le PO a-t-il contribué à l'augmentation du niveau de qualification des demandeurs d'emploi notamment en : ✓ Déployant des formations favorisant un retour à l'emploi	1) Augmentation du nombre de participants qualifiés au terme d'une formation notamment des participants relevant des publics prioritaires, 2) Augmentation du taux d'emploi au terme de la formation.	Evaluation externe Durée estimée : 3/4 mois Budget : à déterminer
Méthodologie et conditions de réalisation	Les approches méthodologiques envisagées s'appuieront sur les outils de l'évaluation basées sur la théorie et, selon les avancées des travaux sur les données réalisés en 2016, sur l'évaluation contrefactuelle qui nécessite une préparation importante notamment par la détermination d'un groupe de contrôle. Des données seront collectées auprès des participants aux formations. Les bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers produits à chaque session de formation seront également exploités, des enquêtes seront également conduites pour s'assurer du devenir des stagiaires à 6 mois.		
Approches territoriales intégrées	Dans quelle mesure le PO et le PDR ont-ils contribué au développement des territoires notamment en : ✓ Soutenant la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement menée par les acteurs locaux ? ✓ Soutenant la stratégie de développement urbain durable	1) Organisation et fonctionnement des GAL 2) Organisation et fonctionnement des ITI	Evaluation externe Durée estimée : 6 mois Budget : à déterminer (partage à définir FEDER/FEADER)

Thème	Problématique	Critère d'appréciation de l'efficacité des PO FEDER/FSE et FEADER/PDR	Modalité/durée/coût estimé
Méthodologie et conditions de réalisation	Les approches méthodologiques envisagées s'appuieront sur les outils de l'évaluation basées sur la théorie. Des partenariats seront recherchés notamment avec le réseau rural et l'observatoire du développement rural afin de déterminer les données à privilégier pour la mise en œuvre de l'évaluation. Une mutualisation sera également envisageable soit au sein de la grande Région soit au niveau national.		
Mesures agro-environnementales	<p>Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué aux enjeux environnementaux notamment en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Encourageant la création de secteurs « herbe », le maintien des prairies permanentes et le maintien et l'amélioration des éléments du paysage, ✓ Améliorant la qualité de l'eau par la diminution de l'utilisation d'intrants 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Superficie de prairies 2) inventaire de la faune et de la flore 	<p>Evaluation externe</p> <p>Durée estimée : 3/4 mois</p> <p>Budget : à déterminer</p>
Méthodologie et conditions de réalisation	Les approches méthodologiques envisagées s'appuieront sur les outils de l'évaluation basées sur la théorie. Les principales données seront collectées auprès des porteurs de projets. Des partenariats seront également recherchés auprès des diverses associations œuvrant dans le domaine.		

Thème	Problématique	Critère d'appréciation de l'efficacité des PO FEDER/FSE et FEADER/PDR	Modalité/durée/coût estimé
Elevage	<p>Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué au soutien à la filière élevage notamment en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ investissant pour la modernisation des bâtiments d'élevage et des équipements, ✓ améliorant la qualité de travail et de vie des éleveurs afin de maintenir le maintien voire le développement durable de l'élevage en Poitou-Charentes ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Réduction des performances énergétiques des bâtiments, 2) Maintien du nombre d'élevage. 	<p>Evaluation externe</p> <p>Durée estimée : 6 mois</p> <p>Budget : à déterminer</p>
Méthodologie et conditions de réalisation	<p>Les approches méthodologiques envisagées s'appuieront sur les outils de l'évaluation basées sur la théorie. Des travaux vont être menés avec les différentes filières afin de déterminer les outils de suivi pertinents. Une mutualisation pourra être envisagée eu niveau de la grande Région</p>		
Circuits courts	<p>Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué au développement des circuits courts notamment en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Favorisant le développement de la valeur ajoutée dans les exploitations et soutenant les investissements pour la rénovation et la création d'ateliers de transformations et de commercialisation, ✓ Accompagnant les projets de coopération pour le développement de marchés locaux et de circuits courts ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Développement de la valeur ajoutée dans les exploitations, 2) Développement de la vente directe et de l'offre de proximité. 	<p>Evaluation externe</p> <p>Durée estimée : 3/4 mois</p> <p>Budget : à déterminer</p>

Thème	Problématique	Critère d'appréciation de l'efficacité des PO FEDER/FSE et FEADER/PDR	Modalité/durée/coût estimé
Méthodologie et conditions de réalisation	Les approches méthodologiques envisagées s'appuieront sur les outils de l'évaluation basées sur la théorie. Des données seront collectées auprès porteurs de projets et il est envisagé de mettre en place un partenariat avec l'observatoire interrégional des circuits de proximité Limousin Poitou-Charentes. Une mutualisation est envisagée dans le cadre de la Grande Région.		

Un développement des évaluations est présenté en annexe, (annexe X). Une présentation sous forme de tableaux permet d'exposer les informations suivantes :

- ✓ liste indicative des évaluations à réaliser,
- ✓ leur objet et leur justification,
- ✓ les données nécessaires et la méthodologie utilisée,
- ✓ un calendrier,
- ✓ un budget indicatif.

Ces tableaux présentent les évaluations d'impact par OS pour le FEDER et le FSE, et par politique pour le PDR les questionnements sont volontairement généraux, en fonction de l'évolution du programme, du contexte, les différentes évaluations proposées seront affinées voire mutualisées selon une problématique commune. De plus, dans le cadre du regroupement des régions des évaluations sur des thématiques communes pourront être menées, notamment des évaluations contrefactuelles pour mesurer les effets des différentes mesures.

6 Communication

Les résultats des évaluations seront présentés au comité de suivi et les recommandations feront l'objet d'un débat entre les partenaires. Après leur examen par le comité, toutes les évaluations font l'objet d'un envoi à la Commission.

Pour répondre à l'obligation réglementaire toutes les évaluations seront rendues publiques sur le site « *L'Europe s'engage en Poitou-Charentes* ». De plus dans le cadre du RAMO, une synthèse annuelle sera effectuée conformément au règlement 1303/2013 article 50.

Outre le respect des obligations réglementaires, la Région s'attachera à ce que les résultats des évaluations soient accessibles à toutes les parties en s'attachant à les rendre lisibles pour le grand public. Ainsi un point régulier sera présenté dans le cadre des « newsletters » exposant de façon claire et synthétique : l'objectif de l'évaluation, la méthodologie suivie, les résultats et les principales recommandations et les documents publiés sur le site feront l'objet d'une « réécriture » pour les rendre plus abordables. Cette présentation réalisée en collaboration avec la direction de la communication devrait permettre une bonne appropriation de la problématique de l'évaluation par les destinataires de la newsletter et les visiteurs du site.

Outre le grand public, pour les partenaires et bénéficiaires des points spécifiques seront organisés soit en marge des comités de suivi ou d'animation, soit spécifiquement lors des journées d'animation. Ils permettront de présenter les objectifs de l'évaluation, la méthodologie suivie et ses limites, les résultats ainsi que les arguments et critères qui conduisent à ces résultats et les suites données à ceux-ci.

7 Qualité des données et des évaluations

Un accent particulier sera porté sur la qualité des données et des évaluations.

7.1 Données

Au cœur du système de suivi, l'autorité de gestion accorde une importance particulière à la collecte des données nécessaires au suivi et à la réalisation des évaluations. Un travail réalisé en début de programmation va permettre d'identifier les données et indicateurs nécessaires à la réalisation des études d'impact. Ce travail de collecte de données pourra déboucher sur des partenariats afin de s'assurer d'une périodicité et d'une continuité dans la production, ainsi que du processus d'élaboration garantissant la fiabilité et la sécurité des données.

Une grande vigilance sera également apportée à la qualité et la fiabilité des données saisies par le bénéficiaire. Des contrôles réguliers concernant la saisie et le recueil des indicateurs seront effectués lors des contrôles réalisés par l'autorité de gestion.

En 2015-2016, un travail important va être mené sur l'identification des données et indicateurs utiles pour les évaluations d'impact s'agissant de procédures nouvelles au sein de la collectivité. Des partenariats seront ainsi noués avec certains organismes afin de s'assurer de la collecte de données.

7.2 Evaluations

Les évaluations seront réalisées en externe, le recours aux prestataires extérieurs se fera suivant les règles applicables aux marchés publics, les cahiers des charges étant élaborés suivant la procédure exposée ci-dessus (3.5). L'évaluation faite en externe garantit une conduite d'évaluation autonome par rapport au processus de gestion et de décision.

Les évaluations seront réalisées selon les principes de l'évaluation en France⁶ et prendront en compte les recommandations formulées par la Commission⁷. Ainsi, la rédaction des cahiers des charges des évaluations fera l'objet d'une attention particulière notamment en :

- ✓ limitant les objectifs afin d'avoir une analyse approfondie ;
- ✓ délimitant clairement l'objet de l'évaluation : période, couverture géographique et thématique de l'évaluation, groupes cibles et questions à examiner ;
- ✓ demandant au soumissionnaire d'identifier les méthodes qu'il se propose d'utiliser pour recueillir des informations sur les liens de causalité (enquêtes, ateliers, entretiens, ..).

Afin de permettre une appropriation plus aisée par les différents acteurs, la Région prévoit de travailler sur la structuration et la présentation des rapports finaux d'évaluation suivant des normes pédagogiques et communicantes, ils seront annexés aux cahiers des charges.

⁶ Charte de l'évaluation des politiques publiques et des programmes publics présentée par la société française d'évaluation http://www.sfe-asso.fr/intranet/ckfinder/userfiles/files/sfe_charte-evaluation_06-08.pdf

⁷ Guidance Document on evaluation plans, avril 2014

PO FEDER-FSE : Axe 1	Montant : 56 M€	
Programme d'évaluations prévisionnel		
Évaluation	Dans quelle mesure le PO a-t-il contribué au renforcement des capacités de recherche dans les domaines d'activités stratégiques et à la dynamisation de l'éco-système régional de l'innovation ?	
Périmètre de l'évaluation	<p>1. contribution au développement de la recherche et de l'innovation : <u>Efficacité</u> : Dans quelles mesures les projets soutenus ont-ils influé sur l'augmentation des capacités de recherche et sur l'innovation des entreprises notamment dans les DAS (Investissements, recrutement) ? L'effort régional de recherche-développement a-t-il évolué ? Dans quelles mesures les projets ont-ils permis d'augmenter les capacités de recherche des CRITT et des entreprises du territoire ? <u>Efficience</u> : L'allocation des fonds a-t-elle été réalisée de façon optimale afin de maximiser la contribution du projet aux résultats escomptés ? <u>Effet levier</u> : Quels ont été les apports spécifiques du FEDER dans les projets soutenus (budget, partenaires, coopération avec d'autres laboratoires, etc) ? L'aide apportée par le FEDER apparaît-elle comme un déclencheur, un levier ou un décupleur pour les projets ? <u>Cohérence</u> : Quelles ont été les influences croisées du FEDER avec d'autres dispositifs sur l'atteinte des résultats escomptés (CPER, FEADER, Fonds régional à l'innovation, ...) ?</p> <p>2. impact des actions sur la recherche-développement en région Poitou-Charentes : <u>Impact</u> : Quel est l'impact des actions sur le renforcement des capacités de recherche ? l'effort régional en R&D a-t-il été augmenté ? Quel est l'impact des actions sur l'activité des CRITT et les dépenses d'innovation des entreprises ?</p>	
Outils et méthodes de travail	Grille d'analyse de la typologie des actions soutenues au regard des priorités thématiques définies par le comité d'animation : - Mobilisation de données qualitatives sur les thématiques soutenues par le FEDER Travail avec les acteurs de la problématique	
	Évaluation réalisée en interne	Évaluation réalisée en externe
Moyens nécessaires	<p><u>Type de données à collecter lors de l'évaluation (hors données issues du système de suivi) :</u> éléments de contexte national et régional, Universités : Publications, classements des laboratoires <u>Personne, organismes ressources :</u> INSEE, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, BPI France,</p>	
Partenaires	<u>À associer :</u> Universités, CRITT, ARI	
Calendrier	2019-2023	
Budget estimatif	Montant à déterminer financement prévisionnel : 60% FEDER assistance technique	

PO FEDER-FSE : Axe 2	41,4 M€	
Programme d'évaluations prévisionnel		
Évaluation	Dans quelle mesure le PO a-t-il contribué au déploiement du THD sur l'ensemble du territoire régional et à l'accroissement de l'offre et de la qualité des services numériques ?	
Périmètre de l'évaluation	<p>1. Contribution des projets soutenus à la réalisation de l'objectif</p> <p><u>Efficacité</u> : Les projets soutenus ont-ils permis de développer - les réseaux de collecte (partie du réseau qui relie les boucles locales, centralise les flux et assure l'interconnexion avec les réseaux nationaux et internationaux) dans les zones prioritaires ? - l'offre de service ?</p> <p><u>Effizienz</u> : L'allocation des fonds a-t-elle été réalisée de façon optimale afin de maximiser la contribution du projet aux résultats escomptés ?</p> <p><u>Effet levier</u> : Quels ont été les apports spécifiques du FEDER dans les projets soutenus (budget, partenaire) ? L'aide apportée par le FEDER en lien avec le FEADER apparaît-elle comme un déclencheur, un levier ou un décupleur pour les projets ?</p> <p><u>Cohérence</u> : Quelles ont été les influences croisées du FEDER avec d'autres dispositifs sur l'atteinte des résultats ? (CPER, FEADER),</p> <p>2. impact des actions :</p> <p><u>Impact</u> : les projets soutenus ont-ils permis - de lutter contre la fracture numérique et le décrochage des territoires ruraux ?- le maintien voire encourager l'installation d'entreprises sur les territoires concernés ? - le développement des usages et le comportement des organisations ?</p> <p>Des retombées peuvent-elles être identifiées sur le développement durable ? (économie de déplacements)</p>	
Outils et méthodes de travail	Grille d'analyse de la typologie des actions soutenues au regard des priorités thématiques définies par le comité d'animation : - Mobilisation de données qualitatives sur les thématiques soutenues par le FEDER Travail avec les acteurs de la problématique	
	évaluation réalisée en interne	évaluation réalisée en externe
Moyens nécessaires	<p><u>Type de données à collecter lors de l'évaluation (hors données issues du système de suivi) :</u> Données quantitatives et qualitatives sur le déploiement du THD en région</p> <p><u>Personne, organismes ressources :</u> ARCEP, à préciser</p>	
Partenaires	<p><u>À associer :</u> à établir</p> <p><u>À informer, consulter :</u> à établir</p>	
Calendrier	2019-2023	
Budget estimatif	Montant à déterminer Financement prévisionnel : 60% FEDER assistance technique	

PO FEDER-FSE : Axe 3	27,125M€	
Programme d'évaluations prévisionnel		
Évaluation	Dans quelle mesure le PO a-t-il contribué à l'amélioration de la compétitivité des PME régionales ?	
Périmètre de l'évaluation	<p>1. Contribution des projets soutenus à la réalisation de l'objectif</p> <p><u>Efficacité</u> : les projets soutenus ont-ils permis d'augmenter le nombre d'entreprises présentes à l'international, ou recourant aux dispositifs d'innovation, d'accroître le nombre de "jeunes pousses innovantes" ? Les procédures d'accompagnement des entreprises leurs ont-elles permis l'accès à de nouveaux marchés ? La taille des entreprises a-t-elle augmenté ?</p> <p><u>Efficience</u> : l'allocation des fonds a-t-elle été réalisée de façon optimale afin de maximiser la contribution du projet aux résultats escomptés ?</p> <p><u>Effet levier</u> : Quels ont été les apports spécifiques du FEDER dans les projets soutenus (budget, partenaires) ? L'aide apportée par le FEDER apparaît-elle comme un déclencheur, un levier ou un décupleur pour les projets ?</p> <p><u>Cohérence</u> : Quelles ont été les influences croisées du FEDER avec d'autres dispositifs sur l'atteinte des résultats escomptés ? (CPER, ..) ,</p> <p>2. impact des actions :</p> <p><u>Impact</u> : Quel est l'impact de l'intervention sur l'augmentation de la taille des entreprises, de leur rapport à l'innovation ? quelles sont les perspectives à moyen et long terme ?</p>	
Outils et méthodes de travail	<p>Grille d'analyse de la typologie des actions soutenues au regard des priorités thématiques définies par le comité d'animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation de données qualitatives sur les thématiques soutenues par le FEDER Travail avec les acteurs de la problématique 	
Moyens nécessaires	évaluation réalisée en interne	évaluation réalisée en externe
Partenaires	<p><u>Type de données à collecter lors de l'évaluation (hors données issues du système de suivi) :</u> Données quantitatives et qualitatives notamment gains de nouveaux marchés</p> <p><u>Données - évaluations disponibles en amont de l'évaluation :</u></p> <p><u>Personne, organismes ressources :</u> ADIT, Offensive PME</p> <p><u>À associer :</u> ADIT, Offensive PME</p> <p><u>À informer, consulter :</u> à établir</p>	
Calendrier	2019-2023	
Budget estimatif	<p>Montant à déterminer</p> <p>Financement prévisionnel : 60% FEDER assistance technique</p>	

PO FEDER-FSE : Axe 4		80,6 M€
Programme d'évaluations prévisionnel		
Évaluation	Dans quelle mesure le PO a-t-il contribué à la transition énergétique en Poitou-Charentes ?	
Périmètre de l'évaluation	<p>1. Contribution des projets soutenus à la réalisation de l'objectif</p> <p><u>Efficacité</u> : Les projets soutenus ont-ils permis d'augmenter la production d'énergie renouvelable ? La part d'énergie renouvelable dans la production régionale a-t-elle augmenté ? Des réseaux ont-ils pu être mis en place sur le territoire ? La consommation d'énergie des entreprises et des collectivités a-t-elle diminué ? Les projets soutenus ont-ils permis de développer les offres d'alternatives à la voiture individuelle ? Les offres de multi-modalités présentent-elles un ensemble cohérent sur le territoire ? Les offres de borne de recharge pour véhicule électrique et de circuits pour la mobilité à vélo se sont-elles développées ?</p> <p><u>Efficience</u> L'effort porté aux filières méthanisation, bois énergie, solaire, éolien et énergie marines se vérifie-t-il au niveau de la progression des productions ? Les résultats sont-ils à la hauteur des moyens engagés ? Y a-t-il une évolution quant à la prise en compte de la maîtrise de l'énergie dans le secteur de la rénovation de logement ?</p> <p><u>Effet levier</u> : Quels ont été les apports spécifiques du FEDER dans les projets soutenus (budget, partenaires) ? L'aide apportée par le FEDER apparaît-elle comme un déclencheur, un levier ou un décupleur pour les projets ?</p> <p><u>Cohérence</u> : Quelles ont été les influences croisées du FEDER avec d'autres dispositifs sur l'atteinte des résultats ? (CPER, FEADER pour les opérations collectives) ?</p> <p>2. impact des actions :</p> <p><u>Impact</u> : Quels sont les impacts de la politique de promotion de l'excellence environnementale dans les réalisations quant à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables ? Le développement des différentes offres de transport : multimodalités, autopartage, transport doux, etc, a-t-il créé une modification du comportement des populations concernées ? Quelles sont les conséquences de ces mesures au niveau de l'émission de Gaz à Effet de Serre ?</p>	
Outils et méthodes de travail	Grille d'analyse de la typologie des actions soutenues au regard des priorités thématiques définies par le comité d'animation :	
	- Mobilisation de données qualitatives sur les thématiques soutenues par le FEDER Travail avec les acteurs de la problématique	
	évaluation réalisée en interne	évaluation réalisée en externe
Moyens nécessaires	<p><u>Type de données à collecter lors de l'évaluation (hors données issues du système de suivi) :</u> Données quantitatives et qualitatives sur la production d'énergies régionales et ses origines, sur la consommation d'énergie des industries dans la consommation régionale (données DREAL à confirmer), données de transport ferroviaire, fonctionnement des lignes départementales,...</p> <p><u>Données - évaluations disponibles en amont de l'évaluation :</u> études de l'Association Régionale d'évaluations Environnement et Climat (AREC) : Consommation d'énergie finale en région Poitou-Charentes, état des lieux du développement des énergies renouvelables en Poitou-Charentes,</p> <p><u>Personne, organismes ressources :</u> AREC, AROSH</p>	
Partenaires	<p><u>À associer :</u> AREC, AROSH, ARTEE, Départements, FFB,</p> <p><u>À informer, consulter :</u> ADEME,</p>	
Calendrier	2019-2023	
Budget estimatif	Montant à déterminer Financement prévisionnel : 60% FEDER assistance technique	

PO FEDER-FSE : Axe 5	
Programme d'évaluations prévisionnel	
Évaluation	Dans quelle mesure le PO a-t-il contribué à la sauvegarde des espèces animales et végétales et à la restauration des milieux naturels ?
Périmètre de l'évaluation	<p>1. Contribution des projets soutenus à la réalisation de l'objectif</p> <p><u>Efficacité</u> : La population des espèces menacées s'est-elle maintenue voire augmentée ? la prolifération des espèces envahissantes a-t-elle pu être contenue ? les projets retenus ont-ils contribué à la reconstitution des corridors biologiques et à l'amélioration des infrastructures naturelles : bocages, cours d'eau, zones humides ?</p> <p><u>Efficience</u> : Les résultats sont-ils à la hauteur des moyens engagés ?</p> <p><u>Effet levier</u> : Quels ont été les apports spécifiques du FEDER dans les projets soutenus (budget, partenaires) ? L'aide apportée par le FEDER apparaît-elle comme un déclencheur, un levier ou un décupleur pour les projets ?</p> <p><u>Cohérence</u> : quelles ont été les influences croisées du FEDER avec d'autres dispositifs sur l'atteinte des résultats ? (CPER, FEADER),</p> <p>2. impact des actions :</p> <p><u>Impact</u> : quel est l'impact des actions de sensibilisation/connaissance/information sur les actions menées par les collectivités et les aménageurs pour intégrer la biodiversité dans leurs projets ? quelles sont les perspectives à moyen/long terme ?</p>
Outils et méthodes de travail	Grille d'analyse de la typologie des actions soutenues au regard des priorités thématiques définies par le comité d'animation : - Mobilisation de données qualitatives sur les thématiques soutenues par le FEDER Travail avec les acteurs de la problématique
	évaluation réalisée en interne
	évaluation réalisée en externe
Moyens nécessaires	<p><u>Type de données à collecter lors de l'évaluation (hors données issues du système de suivi) :</u> Données quantitatives et qualitatives sur le patrimoine régional</p> <p><u>Données - évaluations disponibles en amont de l'évaluation :</u> à préciser</p> <p><u>Personne, organismes ressources :</u> Observatoire de l'environnement en Poitou-Charentes</p>
Partenaires	<p><u>À associer :</u> LPO, Poitou-Charentes Nature</p> <p><u>À informer, consulter :</u> à établir</p>
Calendrier	2019-2023
Budget estimatif	Montant à déterminer Financement prévisionnel : 60% FEDER assistance technique

PO FEDER-FSE : Axe 6	4 M€	
Programme d'évaluations prévisionnel		
Évaluation	Dans quelle mesure le PO a-t-il contribué à l'augmentation du nombre de créateurs et de repreneurs accompagnés ?	
Périmètre de l'évaluation	<p>1. Contribution des projets soutenus à la réalisation de l'objectif</p> <p><u>Efficacité</u> : les projets aidés ont-ils permis d'augmenter le nombre de créateurs et de repreneurs sur le territoire ? y a-t-il eu création d'emploi notamment dans le cadre des reprises d'entreprises ? Les actions spécifiques auprès des jeunes et de femmes ont-elles permis l'émergence de nouveaux projets ? Le suivi post-crédation/transmission contribue-t-il à la pérennisation des entreprises ?</p> <p><u>Efficience</u> : L'allocation des fonds a-t-elle été réalisée de façon optimale afin de maximiser la contribution du projet aux résultats escomptés ?</p> <p><u>Effet levier</u> : quels ont été les apports spécifiques du FSE dans les projets soutenus (budget, partenaires) ? L'aide apportée par le FSE apparaît-elle comme un déclencheur, un levier ou un décupleur pour les projets ?</p> <p><u>Cohérence</u> : quelles ont été les influences croisées du FSE avec d'autres dispositifs sur l'atteinte des résultats ? (CPER, FEADER),</p> <p>2. impact des actions :</p> <p><u>Impact</u> : Le recours au FSE a-t-il permis d'anticiper les transmissions d'entreprises et les coopérations "cédant-repreneurs" ? L'entrepreneuriat des jeunes et des femmes s'est-il développé ?</p>	
Outils et méthodes de travail	<p>Grille d'analyse de la typologie des actions soutenues au regard des priorités thématiques définies par le comité d'animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation de données qualitatives sur les thématiques soutenues par le FEDER <p>Travail avec les acteurs de la problématique</p>	
	évaluation réalisée en interne	évaluation réalisée en externe
Moyens nécessaires	<p><u>Type de données à collecter lors de l'évaluation (hors données issues du système de suivi) :</u> Données quantitatives et qualitatives</p> <p><u>Données - évaluations disponibles en amont de l'évaluation :</u> Suivi des Chambres des métiers</p> <p><u>Personne, organismes ressources :</u> INSEE</p>	
Partenaires	<p><u>À associer :</u> CCI, CRM, Ateliers régionaux des bourses desirs d'entreprendre, ADIE</p> <p><u>À informer, consulter :</u> à établir</p>	
Calendrier	2019-2023	
Budget estimatif	<p>Montant à déterminer</p> <p>Financement prévisionnel : 60% FSE assistance technique</p>	

PO FEDER-FSE : Axe 7	39,4 M €	
Programme d'évaluations prévisionnel		
Évaluation	Dans quelles mesures le PO a-t-il contribué à l'augmentation du niveau de qualification des demandeurs d'emploi ?	
Périmètre de l'évaluation	<p>1. Suivi des données relatives aux stagiaires dont notamment leur devenir</p> <p>2. Contribution des projets soutenus à la réalisation de l'objectif <u>Efficacité</u> : les formations mises en place permettent-elles d'améliorer la situation des stagiaires vis à vis du marché du travail, notamment pour le public cible (jeunes, femmes, seniors, personnes en situation de handicap, personnes en situations préoccupante face à l'écrit) ? <u>Efficience</u> : l'allocation des fonds a t'elle été réalisée de façon optimale afin de maximiser la contribution du projet aux résultats escomptés ? <u>Effet levier</u> : quels ont été les apports spécifiques du FSE dans les projets soutenus ? (budget, partenaires,...) L'aide apportée par le FSE apparait-elle comme un déclencheur, un levier ou un décupleur pour les projets ? <u>Cohérence</u> : quelles ont été les influences croisées du FSE avec d'autres dispositifs sur l'atteinte des résultats ? (CPER, FEADER pour les opérations collectives),</p> <p>3. impact des actions : <u>Impact</u> : les formations réalisées permettent elles d'améliorer la situation des stagiaires sur long terme ?</p>	
Outils et méthodes de travail	<p>Grille d'analyse de la typologie des actions soutenues au regard des priorités thématiques définies par le comité d'animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation de données qualitatives sur les thématiques soutenues par le FEDER <p>Travail avec les acteurs de la problématique</p>	
	évaluation réalisée en interne	évaluation réalisée en externe
Moyens nécessaires	<p><u>Type de données à collecter lors de l'évaluation (hors données issues du système de suivi) :</u> Données quantitatives et qualitatives</p> <p><u>Données - évaluations disponibles en amont de l'évaluation :</u> Données issues des enquêtes sur le devenir des stagiaires Bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers réalisés à chaque session de formation</p> <p><u>Personne, organismes ressources :</u> service Formation région Poitou-Charentes</p>	
Partenaires	<p><u>À associer :</u> Organismes de formation</p> <p><u>À informer, consulter :</u> à établir</p>	
Calendrier	<p>Evaluations in itinere sur le devenir des stagiaires, (lancement en septembre 2015) Evaluation générale 2019-2023</p>	
Budget estimatif	<p>Montant à déterminer Financement prévisionnel : 60% FSE assistance technique</p>	

PO FEDER/PDR FEADER	
Programme d'évaluations prévisionnel	12 M€/30,780 M€
Évaluation	Dans quelle mesure les Fonds européens ont-ils contribué au développement urbain durable et au développement des territoires ruraux ?
Périmètre de l'évaluation	<p>1. Contribution des projets soutenus à la réalisation de l'objectif <u>Efficacité, Efficience</u> : L'organisation et le fonctionnement mis en place avec les ITI et les GAL favorisent-ils les stratégies locales de développement ? Les partenariats créés sont-ils pérennes ? Les objectifs liés aux enjeux visés à l'article 7 du règlement 1301/2013 ont-ils été atteints ?</p> <p><u>Effet levier</u> : Quels ont été les apports spécifiques des fonds dans les projets soutenus ? (budget, partenaires), L'aide apportée par les fonds apparaît-elle comme un déclencheur, un levier ou un décupleur pour les projets ?</p> <p>2. impact des actions : <u>Impact</u> : Est-ce que les fonds mobilisés apportent une plus value et de l'innovation sur les territoires ? Quel est l'impact des fonds européens sur les différentes stratégies locales (développement urbain durable, développement local)</p>
Outils et méthodes de travail	Grille d'analyse de la typologie des actions soutenues au regard des priorités thématiques définies par le comité d'animation : - Mobilisation de données qualitatives sur les thématiques soutenues par le FEDER et el FEADER Travail avec les acteurs de la problématique
	évaluation réalisée en interne
Moyens nécessaires	évaluation réalisée en externe
	Type de données à collecter lors de l'évaluation (hors données issues du système de suivi) : Données quantitatives et qualitatives Données - évaluations disponibles en amont de l'évaluation : à préciser Personne, organismes ressources : Réseau rural national, Observatoire du développement rural, Laboratoire ruralités Université de Poitiers,
Partenaires	<u>À associer</u> : Réseau rural , les GAL, Laboratoire ruralités Université de Poitiers, <u>À informer, consulter</u> : Directions départementales des territoires, ASP, Aire 198
Calendrier	2018 - évaluation sur 6 mois
Budget estimatif	Montant à déterminer mutualisation possible dans le cadre de la Grande Région 63% assistance technique FEADER, 60% FEDER

PDR FEADER	
Programme d'évaluations prévisionnel	
Évaluation	Dans quelle mesure le PO a-t-il contribué aux enjeux environnementaux ?
Périmètre de l'évaluation	<p>1. Contribution des projets soutenus à la réalisation de l'objectif</p> <p><u>Efficacité, efficacité</u> : Les actions menées ont-elles contribué à diminuer le recours aux produits phytosanitaires ? Les mesures ont-elles permis le maintien de la même proportion de prairies et en particulier de la prairie humide ? le maintien des espèces menacées ?</p> <p><u>Effet levier</u> : l'aide apportée par le FEADER apparaît-elle comme un déclencheur, un levier ou un décupleur pour les projets ?</p> <p><u>Cohérence</u> : quelles sont les influences et/ou la complémentarité des aides du FEADER avec celle du FEDER sur la biodiversité et NATURA 2000</p> <p>Impacts des actions</p> <p><u>Impact</u> : quelles ont été les impacts des actions menées sur la préservation de la faune et de la flore ?</p>
Outils et méthodes de travail	Grille d'analyse de la typologie des actions soutenues au regard des priorités thématiques définies par le comité d'animation : - Mobilisation de données qualitatives sur les thématiques soutenues par le FEDER Travail avec les acteurs de la problématique
	évaluation réalisée en interne
Moyens nécessaires	évaluation réalisée en externe
Moyens nécessaires	<u>Type de données à collecter lors de l'évaluation (hors données issues du système de suivi)</u> : Données quantitatives et qualitatives, diagnostics ASP
	<u>Données - évaluations disponibles en amont de l'évaluation</u> : Evaluation 2007-2013
Partenaires	<u>Personne, organismes ressources</u> : ASP, Agences de l'eau, DREAL
	<u>À associer</u> : LPO, CNRS Chizé, Parc naturel du marais poitevin, Re-sources, CREN, DREAL
Calendrier	<u>À informer, consulter</u> : Chambres d'agriculture, Directions départementales des territoires, ASP
	2019-2023
Budget estimatif	Montant à déterminer mutualisation possible dans le cadre de la Grande Région 63% assistance technique FEADER

PDR FEADER	
Programme d'évaluations prévisionnel	
Evaluation	Dans quelle mesure le PO a-t-il contribué au développement de la filière élevage ?
Périmètre de l'évaluation	<p>1. Contribution des projets soutenus à la réalisation de l'objectif <u>Efficacité, Efficience</u> : Les mesures prises ont-elles permis le maintien des élevages ? Les conditions d'hygiène, la gestion des effluents ont-elles été améliorées ? Les investissements ont-ils permis de réduire la consommation énergétique des bâtiments d'élevages ? <u>Effet levier</u> : Quels ont été les apports spécifiques du FEADER dans les projets soutenus ?</p> <p>2. impact des actions : <u>Impact</u> : Les mesures prises ont-elles permis l'amélioration des conditions de travail des éleveurs ?</p>
Outils et méthodes de travail	Grille d'analyse de la typologie des actions soutenues au regard des priorités thématiques définies par le comité d'animation : - Mobilisation de données qualitatives sur les thématiques soutenues par le FEDER Travail avec les acteurs de la problématique
	évaluation réalisée en externe
Moyens nécessaires	<p><u>Type de données à collecter lors de l'évaluation (hors données issues du système de suivi) :</u> Données quantitatives et qualitatives</p> <p><u>Données - évaluations disponibles en amont de l'évaluation :</u> à préciser</p> <p><u>Personne, organismes ressources :</u> GIE élevage et filières (BRILAP, BRILAC, REXCAP, Gie ovin, CIIRPO, ARPPC ..)</p>
Partenaires	<p><u>À associer :</u> Filières</p> <p><u>À informer, consulter :</u> Directions départementales des territoires, ASP, Chambres d'agriculture.</p>
Calendrier	2019-2023
Budget estimatif	Montant à déterminer mutualisation possible dans le cadre de la Grande Région 63% assistance technique FEADER

PDR FEADER	
Programme d'évaluations prévisionnel	
Évaluation	Dans quelle mesure le PO a-t-il contribué au développement des circuits courts ?
Périmètre de l'évaluation	<p>1. Contribution des projets soutenus à la réalisation de l'objectif <u>Efficacité, Efficience</u> : Les mesures ont-elles permis de développer la vente directe et l'offre de proximité ? Ont-elles permis de générer une valeur ajoutée pour les exploitations ?</p> <p><u>Effet levier</u> : Quels sont les apports spécifiques du FEADER dans les projets soutenus (budget, partenaires) ? L'aide apportée par le FAEDER apparaît-elle comme un déclencheur, un levier ou un décupleur pour les projets ?</p> <p>2. impact des actions : <u>Impact</u> : Les mesures ont-elles permis l'émergence d'une nouvelle organisation dans les relations entre producteurs et consommateurs ?</p>
Outils et méthodes de travail	Grille d'analyse de la typologie des actions soutenues au regard des priorités thématiques définies par le comité d'animation : - Mobilisation de données qualitatives sur les thématiques soutenues par le FEDER Travail avec les acteurs de la problématique
	évaluation réalisée en interne
Moyens nécessaires	évaluation réalisée en externe
	<p><u>Type de données à collecter lors de l'évaluation (hors données issues du système de suivi) :</u> Données quantitatives et qualitatives</p> <p><u>Données - évaluations disponibles en amont de l'évaluation :</u> à préciser</p> <p><u>Personne, organismes ressources :</u> Réseau régional des circuits courts, Observatoire interrégional des circuits de proximité Limousin Poitou-Charentes, ..</p>
Partenaires	<p><u>À associer :</u> Chambres d'agriculture, IRQUA, ARIA, Réseau régional des circuits courts</p> <p><u>À informer, consulter :</u> Directions départementales des territoires, ASP</p>
Calendrier	2019-2023
Budget estimatif	Montant à déterminer mutualisation possible dans le cadre de la Grande Région 63% assistance technique FEADER